

ANNEXE 1

Arrêté fixant le nombre de postes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 13 février 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés

NOR : *ESRH0900979A*

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 février 2009, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés est fixé à 75 au titre de l'année 2009. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 39 postes ;
- concours interne : 36 postes.

En outre, 3 postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.